

Direction de l'offre médico-sociale
Département personnes en situation de handicap et personnes en difficultés spécifiques

Affaire suivie à la Direction de l'offre médico-sociale : Sandrine BONJARDINI
Courriel : sandrine.bonjardini@ars.sante.fr
Téléphone : 04.13.55.84.27

Mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers

Affaire suivie à la région académique : Olivier ABELSADOR
Courriel : olivier.abelsador@ac-aix-marseille.fr
Téléphone : 04.42.95.29.46

Marseille, le 24 DEC. 2025

APPEL A CANDIDATURES (AAC)

pour le déploiement des dispositifs adaptés de scolarisation en PACA

Rentrée scolaire 2026

1) Contexte et objectifs de l'appel à candidatures

Rappel des objectifs de la stratégie nationale TND 2023-2027

La nouvelle stratégie nationale pour les Troubles du Neurodéveloppement (SNATND) consacre un objectif de création de 115 UEMA, 60 UEEA et 95 DAR sur la période 2024-2027, soit 270 créations pour l'ensemble du territoire national.

L'engagement 4 de la SNATND 2023-2027 prévoit d'adapter la scolarité aux particularités des élèves de la maternelle à l'enseignement supérieur avec la poursuite de la scolarisation des enfants autistes dans des dispositifs adaptés (UEMA, UEEA, DAR) ou en classe ordinaire. L'accès au dispositif d'autorégulation DAR est étendu aux élèves porteurs d'un trouble TDAH et DYS au collège, lycée général et professionnel.

Les nouvelles orientations de la SNATND 2023-2027 prévoient également de développer des modalités de scolarisation et d'apprentissage adaptés aux élèves avec un trouble du développement intellectuel (TDI avec ou sans épilepsie sévère).

Pour la période 2025-2027, l'objectif est de mettre en place 15 nouveaux dispositifs en région PACA, répartis sur les académies d'Aix-Marseille et de Nice.

Dans le cadre de cette stratégie, cet appel à candidatures vise à renforcer l'inclusion scolaire des enfants porteurs de troubles du spectre de l'autisme (TSA), de troubles du développement intellectuel (TDI) et d'autres troubles associés (TDAH, DYS).

Conformément aux priorités régionales et aux orientations nationales, cet appel à candidature vise à créer des unités d'enseignement spécialisées dans la région PACA pour la rentrée scolaire 2026 :

- **Unités d'Enseignement en École Maternelle (UEMA) :**



- Unités d'Enseignement en École Élémentaire Autisme (UEEA) ;
- Dispositifs d'Autorégulation (DAR), adaptés à des élèves autistes ou présentant des troubles du développement intellectuel, des troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), ou des troubles DYS, conformément à l'instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DGESCO/DI-TND/2024/113 du 5 septembre 2024 relative à l'autorégulation en milieu scolaire.

Rappel sur les admissions, la montée en charge et la préparation de la rentrée scolaire

Afin de garantir l'ouverture effective des dispositifs à la rentrée scolaire, les porteurs de projet doivent anticiper très en amont l'organisation des admissions.

Une rentrée ne peut pas se faire sans élèves admis : l'identification des enfants, la coordination avec la MDPH et l'Éducation nationale, ainsi que la prise de contact avec les familles doivent être engagées avant le mois de juin de la rentrée suivante.

La montée en charge doit être progressive, réaliste et cohérente avec les capacités de l'établissement. Les candidats préciseront dans leur dossier les modalités prévues pour assurer, dès la rentrée, l'accueil d'un groupe d'élèves constitué.

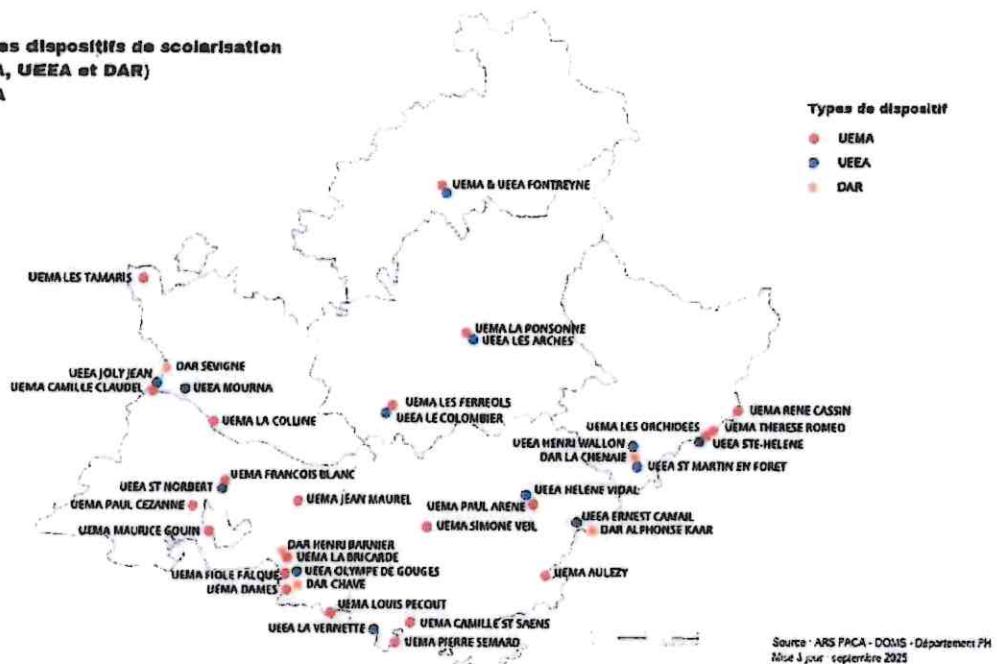
2) Les priorités régionales

Cette planification, concertée entre la Région Académique et l'Agence régionale de santé PACA, vise à préparer la rentrée scolaire de 2026, avec la création des futurs dispositifs adaptés de scolarisation conformément aux orientations nationales et aux enjeux prioritaires définis pour la Région PACA.

Les priorités régionales s'appuient sur :

- Le recensement des besoins identifiés au plus près des territoires de proximité dans les académies d'Aix Marseille et de Nice,
- Le taux d'équipement actuel et la répartition des UEA existantes (à savoir 40 UEA en fonctionnement et réparties sur la région PACA).

Implantation des dispositifs de scolarisation adaptée (UEMA, UEEA et DAR) en région PACA



Territoires prioritaires pour le déploiement des dispositifs adaptés de scolarisation pour la rentrée scolaire de 2026

| Académie | Départ. | Territoire d'implantation | UEMA | UEEA DAR D1 |
|-----------------------------|---------|-----------------------------|------|----------------|
| Aix-Marseille | 13 | Secteur de Chateaurenard | 1 | |
| | | Secteur Est du département | | 1 |
| | 84 | Secteur Nord du département | | 1 |
| Nice | 83 | Secteur de Hyères | | 1 |
| Total par dispositif | | | 1 | 3 |

Cette programmation prévisionnelle a été faite sur la base des priorités régionales définies mais pourra être modifiée selon les besoins territoriaux ou la qualité des projets.

3) Modalités de candidature et calendrier

Le présent appel à candidature vise la création pour la rentrée de septembre 2026 des dispositifs adaptés de scolarisation (UEMA, UEEA et DAR) pour l'académie d'Aix-Marseille et de Nice.

| Date limite de dépôt du dossier complet | Comité de sélection |
|---|---------------------|
| 6 février 2026 | 13 mars 2026 |

4) Modalités d'instruction des projets

Le comité de sélection se réunira le **13 mars 2026**.

Chaque dossier sera examiné par un comité de sélection composé à minima des représentants suivants :

- un représentant de l'ARS
- un représentant de l'Education Nationale
- un représentant du CRA PACA et du CRTLA
- un représentant de la MDPH du département concerné
- un représentant du CREAI PACA

Un rapport d'instruction sera établi par les délégations départementales et les dossiers devront être co-instruits avec l'Education nationale.

Tous les dossiers qui respectent les critères du cahier des charges seront classés par département selon la qualité des projets, la cohérence avec les priorités régionales et la capacité à répondre aux besoins locaux.

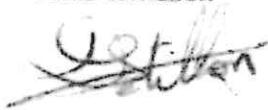
Il est également précisé que les projets retenus pour 2026 seront déployés sous réserve de l'instruction budgétaire à venir fixant la dotation pour la création des dispositifs adaptés de scolarisation pour la région PACA.

5) Publication des résultats

Les résultats de la sélection seront communiqués aux porteurs de projets à l'issue des délibérations du comité de sélection, sous réserve de la disponibilité des financements nécessaires à la mise en œuvre des dispositifs.

Le Directeur
de l'offre médico-sociale

David CATILLON



Le Conseiller technique
de région académique
pour l'école inclusive

Olivier ABELSADOR

